

LE 3 JUILLET 2023

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA MUNICIPALITÉ DE HATLEY**

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE

Le conseil de la municipalité de Hatley siège en assemblée ordinaire, ce lundi 3 juillet 2023 à 19h, présidée par Mme Hélène Daneau, mairesse et à laquelle assistent :

Les conseillers M. Gilles Viens, M. Jean-Sébastien Bouffard et les conseillères Mme Chantal Montminy et Mme Valérie Desmarais.

Les conseillers, M. Éric Hammal et M. Guy Massicotte sont absents.

Assiste également à l'assemblée M. André Martel, directeur général et greffier-trésorier.

La mairesse ayant constaté le quorum, elle ouvre l'assemblée devant 3 citoyens.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Résolution
2023-102**

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

Le point divers reste ouvert.

ORDRE DU JOUR

Assemblée publique du lundi 3 juillet 2023 à 19h

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 juin 2023

4. CORRESPONDANCE

4.1 Correspondance générale

5. ADMINISTRATION

5.1 Relais du Lac Memphrémagog - Acceptation du parcours

5.2 Aide financière Action Saint-François – Nettoyage de cours d'eau

5.3 Politique de remboursement des frais d'inscription en loisir et culture –
Modification des montants remboursables

6. TRANSPORT – VOIRIE

6.1 Décompte progressif no. 1 – Chemin Taylor et du Ruisseau

6.2 Demande d'intervention de la part du ministère des Transports – route 143

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Adoption - Règlement numéro 2066 visant à uniformiser la numérotation de
certains règlements municipaux

8. URBANISME

8.1 Dépôt du rapport cumulatif de l'inspecteur en bâtiment pour la période terminant en
juin 2023

8.2 Confirmation de la décision du Comité de Démolition – 2240, route 143

8.3 Dérogation mineure 2023-02-0001 – 925, chemin de la Baie-Bacon

8.4 Acceptation de la démission de Mme Lily Legault-Murphy au sein du CCU et du
Comité de Démolition

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Achat de bacs noirs pour la collecte de matières résiduelles

10. LOISIRS et CULTURE

10.1 Ajout

11. FINANCES

11.1 Rapport de délégation de compétence

11.2 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer

11.3 Dépôt de l'état de fonctionnement au 30 juin 2023

12. DIVERS

12.1 Ajout

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 juin 2023

Résolution 2023-103

Il est proposé par la conseillère Valérie Desmarais, et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents, que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 5 juin 2023 soit adopté tel quel.

Adopté à l'unanimité.

4. CORRESPONDANCE

4.1 Correspondance générale

Le directeur général dépose un bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

5. ADMINISTRATION

5.1 Relais du Lac Memphrémagog – Acceptation du parcours

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du trajet prévu sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports exige que la Municipalité accepte le parcours avant de délivrer une autorisation;

Résolution 2023-104

Il est proposé par le conseiller Jean-Sébastien Bouffard, et résolu que la municipalité de Hatley autorise l'organisation du Relais du Lac Memphrémagog 2023 à circuler sur le territoire de la municipalité le 16 septembre 2023 et à installer temporairement une toilette au réservoir du chemin Bowen.

Adopté à l'unanimité.

5.2 Aide financière Action Saint-François – Nettoyage de cours d'eau

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande d'aide financière de la part d'Action Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a comme but de sensibiliser les citoyens à l'importance de la préservation de la qualité de l'eau et de réaliser des actions concrètes sur le terrain ;

Résolution 2023-105

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu que la municipalité de Hatley adhère comme membre de l'organisme Action Saint-François pour une cotisation annuelle de 150 \$ pour l'année 2023. Cette contribution sera utilisée pour le nettoyage et la re-végétalisation des berges sur le territoire de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

5.3 Politique de remboursement des frais d'inscription en loisir et culture – Modification des montants remboursables

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu des demandes provenant des familles bénéficiant du remboursement des frais de surtaxes pour l'inscription d'un enfant à une activité sportive;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite encourager les enfants à participer à des activités sportives;

CONSIDÉRANT QUE la surtaxe facturée aux non-résidents pour le hockey mineur a augmenté considérablement dans une municipalité voisine;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite augmenter le montant maximal de remboursement de 500 \$ à 750 \$ par année par enfant;

Résolution 2023-106

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu que la politique de remboursement des frais d'inscription en loisir et culture (ADM-001) soit modifiée aux points A), B) et C) de l'article « 3.4. Montant des remboursements ». Le montant maximal remboursé sera de 750 \$ plutôt que 500 \$ par année par enfant. Cette modification s'appliquera à rétroactivement à l'année 2023.

Adopté à l'unanimité.

6. TRANSPORT – VOIRIE

6.1 Décompte progressif no. 1 – Chemin Taylor et du Ruisseau

Considérant que la firme EXP et le responsable du chantier M. Mario St-Pierre recommandent le paiement du décompte progressif #1 après vérification des travaux;

Résolution 2023-107

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif no. 1 pour un montant de 334 665,69 \$, plus taxes à l'entrepreneur Normand Jeanson Excavation Inc. pour les travaux exécutés sur les chemins Taylor et du Ruisseau.

Adopté à l'unanimité.

6.2 Demande d'intervention de la part du ministère des Transports – route 143

Considérant que la route 143, qui est de juridiction provinciale, est la route la plus achalandée qui traverse notre territoire;

Considérant l'état de la chaussée à plusieurs endroits qui s'avère très mauvaise;

Considérant le nombre grandissant de cyclistes à emprunter cette route;

Considérant le nombre élevé de chevreuils à traverser régulièrement cette route;

Considérant qu'il est primordial pour la sécurité de tous, tant automobilistes que cyclistes, que la chaussée sur le tronçon de la route 143 entre Waterville et Stanstead-Est, ce qui inclut la municipalité de Hatley, soit d'excellente qualité.

Résolution 2023-108

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu de demander au ministère des Transports d'intervenir rapidement afin de réparer les nombreuses crevasses que l'on retrouve à plusieurs endroits sur ce tronçon de la route 143 entre Waterville et Stanstead-Est et qu'une copie de cette résolution soit transmise aux municipalités de Waterville, du Canton de Hatley, de Stanstead-Est, du député provincial de la circonscription d'Orford, M. Gilles Bélanger, et de la directrice régionale du MTQ en Estrie, Mme Caroline Morel.

Adopté à l'unanimité.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Adoption - Règlement numéro 2066 visant à uniformiser la numérotation de certains règlements municipaux

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE HATLEY**

**REGLEMENT NUMERO 2066 VISANT A
UNIFORMISER LA NUMEROTATION DE
CERTAINS REGLEMENTS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté plusieurs règlements uniformisés sur l'ensemble de la MRC de Memphrémagog lesquels sont applicables par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité est liée à une entente avec la Cour municipale de Magog qui assure la gestion des constats d'infraction émis dans le cadre de l'application des règlements uniformisés adoptés par la Municipalité;

ATTENDU QUE pour des raisons administratives il y a lieu d'uniformiser la numérotation des règlements applicables par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 5 juin et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance.

**Résolution
2023-109**

À ces causes, il est proposé par Valérie Desmarais, et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement no. 2066 visant à uniformiser la numérotation de certains règlements municipaux, lequel décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le Règlement numéro 2036 sur les systèmes d'alarme est modifié en remplaçant, partout où il apparaît, le numéro 2036 par le numéro RU-2023-01.

ARTICLE 3

Le Règlement numéro 2038 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques est modifié en remplaçant, partout où il apparaît, le numéro 2038 par le numéro RU-2023-02.

ARTICLE 4

Le Règlement numéro 2037 concernant la sécurité, la paix et l'ordre est modifié en remplaçant, partout où il apparaît, le numéro 2037 par le numéro RU-2023-03.

ARTICLE 5

Le Règlement numéro 2039 concernant les nuisances est modifié en remplaçant, partout où il apparaît, le numéro 2039 par le numéro RU-2023-04.

ARTICLE 6

Le Règlement numéro 2035 sur le colportage est modifié en remplaçant, partout où il apparaît, le numéro 2035 par le numéro RU-2023-05.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi 3 juillet 2023.
Adopté à Hatley, ce 3 juillet 2023

HELENE DANEAU
Mairesse

ANDRE MARTEL
Directeur général et greffier-trésorier

8. URBANISME

8.1 Dépôt du rapport cumulatif de l'inspecteur en bâtiment pour la période se terminant en juin 2023

Le directeur général dépose le rapport cumulatif d'émission des permis pour la période se terminant en juin 2023. Pour la période visée, 4 permis de construction ont été délivrés pour un montant de 570 000 \$, 10 permis de rénovation/modification pour un montant de 316 816 \$, 2 permis pour garage et piscine pour 63 000 \$ et 7 permis dans la catégorie autre.

8.2 Confirmation de la décision du Comité de Démolition – 2240, route 143

Considérant que le propriétaire du lot 4 665 707, situé au 2240, route 143 a soumis une demande de démolition d'un bâtiment principal résidentiel unifamilial et d'un bâtiment accessoire;

Considérant que l'immeuble est assujéti au règlement relatif à la démolition d'immeubles 2062;

Considérant que les travaux de démolition des bâtiments plus vieux que 1940 et présent dans les secteurs assujétis doivent être analysés par le comité de démolition selon les critères du règlement;

Considérant que le projet est situé dans un ensemble d'intérêt patrimonial;

Considérant que selon l'analyse effectuée par le comité de démolition, le projet soumis répond aux critères d'analyse du règlement relatif à la démolition d'immeubles 2062;

Considérant que les membres du comité ont pris connaissance des documents relatifs à la demande.

Considérant qu'une assemblée de consultation publique a été tenue le 27 juin à 18h00.

Résolution 2023-110

Il est proposé par le conseiller Jean-Sébastien Bouffard, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, de confirmer la décision du Comité de Démolition permettant la démolition du bâtiment principal situé au 2240, route 143.

Adopté à l'unanimité.

8.3 Dérogation mineure 2023-02-0001 – 925, chemin de la Baie-Bacon

Considérant que le propriétaire du 925, chemin de la Baie-Bacon, a soumis une demande de dérogation mineure qui concerne l'agrandissement du bâtiment principal résidentiel unifamilial;

Considérant que les demandes de dérogation mineure doivent être analysées par le comité consultatif en urbanisme selon les critères de l'article 17 du règlement no 2010 sur les dérogations mineures;

Considérant que le propriétaire souhaite obtenir l'autorisation d'agrandir son bâtiment principal résidentiel à 6,7 mètres de la ligne avant, malgré l'annexe 6 du Règlement de Zonage 98-06 qui stipule que la marge de recul avant minimale doit être de 9 mètres pour les zones Vill;

Considérant que l'immeuble est assujéti au règlement de zonage 98-06;

Considérant que la dérogation porterait atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

Considérant que l'application des dispositions du règlement de zonage n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant que les membres du CCU recommandent de refuser la demande d'agrandissement;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des documents relatifs à la demande.

**Résolution
2023-111**

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de refuser la demande d'agrandissement du bâtiment principal résidentiel situé au 925 chemin de la Baie-Bacon. La demande étant pour permettre une implantation à 6,7 mètres de la ligne avant, malgré l'annexe 6 du Règlement de Zonage 98-06 qui stipule que la marge de recul avant minimale doit être de 9 mètres pour les zones Vill.

Adopté à l'unanimité.

8.4 Acceptation de la démission de Mme Lily Legault-Murphy au sein du CCU et du Comité de Démolition

Considérant que Mme Lily Legault-Murphy a soumis sa démission le 27 juin dernier;

Considérant que Mme Legault-Murphy était membre du comité consultatif en urbanisme ainsi que du comité de démolition;

Considérant que le mandat des membres résidents se termine le 7 mars 2024;

**Résolution
2023-112**

Il est proposé par la conseillère Valérie Desmarais, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la démission de Mme Lily Legault-Murphy à titre de membre du CCU et du comité de démolition.

Adopté à l'unanimité.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Achat de bacs noirs pour la collecte de matières résiduelles

Considérant que la Municipalité souhaite uniformiser les contenants utilisés pour la collecte des déchets;

Considérant que le coût des bacs sera refacturé aux citoyens qui en feront la demande, au coût de 125 \$ livraison incluse;

**Résolution
2023-113**

Il est proposé par le conseiller Jean-Sébastien Bouffard, et résolu d'autoriser l'achat de 200 bacs noirs de 360 litres à l'entreprise USD Global Inc. au montant de 22 420,43 \$ avant taxes. Les bacs seront livrés par l'entreprise à l'automne 2023.

Adopté à l'unanimité.

10. LOISIR ET CULTURE

10.1 La mairesse tient à féliciter les organisateurs de la Fête du Canada et plus particulièrement Mme Shelby Drew pour leur excellent travail.

11. FINANCES

11.1 Rapport de délégation de compétence

En conformité avec le *Règlement 2007-08* décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et autorisant une délégation de compétence, le directeur général dépose son rapport sur les dépenses qu'il a autorisées pour un montant total de 1 678,76 \$, pour le mois de juin 2023.

11.2 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer

Considérant que le directeur général dépose une liste des chèques émis depuis le 1^{er} juin 2023;

Résolution 2023-114

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu :

De ratifier le paiement des salaires des employés pour le mois de juin 2023 via des dépôts directs pour les semaines finissant les 10, 17, 24 et 1^{er} juillet 2023 pour un montant total de 24 854,50 \$.

De ratifier le paiement des dépenses du chèque numéro 10 442 au chèque 10 465 pour un montant de 222 786,85 \$ et 30 dépôts directs pour un montant de 476 866,30 \$;

Numéro D'écriture	Numéro Chèque	Fournisseur	Description de l'achat	Montant
202200280	10442	MUNICIPALITÉ HATLEY	Transfert de compte	185 000,00 \$
	281	HYDRO QUÉBEC	Hôtel de ville et centre	578,53 \$
	284	MINISTÈRE DU REVENU	Remises de l'employeur	14 903,05 \$
	285	RECEVEUR GENERAL	Remises de l'employeur	5 361,80 \$
	289	MATERIAUX LÉTOURNEAU	Calcium	147,12 \$
	290	BELL CANADA	Appels sans frais et hôtel de ville	417,34 \$
	292	PIÈCES AUTO COATICOOK	Embout	44,50 \$
	293	FONDS D'INFORMATION	Avis de mutation	20,00 \$
	296	BELL MOBILITÉ	Cellulaire voirie	54,00 \$
	297	QUADIENT CANADA	Timbres	1 341,52 \$
	298	GROUPE FINANCIER EMPIRE	Remises de l'employeur	2 328,89 \$
	303	FOSES BEAUREGARD	Vidanges de fosses	3 258,39 \$
	304	SOLUTIONS SUPÉRIEUR	Produits entretien ménager	147,39 \$
	306	SANIKURE	Nettoyage de puisard	685,54 \$
	316	ANGÈLE VIENS	Remboursement camp de jour	191,00 \$
	319	N4 MOBILE	Internet station Bowen	236,72 \$
	320	CLIMATISATION DEMERS	Appel de service	239,73 \$
	322	9152-2425 QC INC	Cueillettes de déchets et compostables	5 094,96 \$
	324	LILY LEGAUT	CCU et Comité Démolition	65,00 \$
	325	STUART WEBSTER	CCU et Comité Démolition	65,00 \$
	328	PROPANE RAINVILLE	Remplissage de propane	626,05 \$
	330	LISE BOYER	Remboursement bibliothèque	20,00 \$
	332	AUTOBUS G ASHBY	Navette d'autobus Fête 1er juillet	672,60 \$
	333	ATELIER ÉCOLOS R LAFLEUR	Atelier d'animation Fête 1er juillet	1 287,72 \$
				222 786,85 \$

202200282	Dépôt	GILLES VIENS	Inscription Congrès FQM	1 086,51 \$	
	283	Dépôt	MRC MEMPHRÉMAGOG	Quotepart 2/3	36 110,50 \$
	286	Dépôt	AYER'S CLIFF	Entente aqueduc et égout	30 435,00 \$
	287	Dépôt	EUROFINS	Analyse d'eau	541,56 \$
	288	Dépôt	EXP	Honoraires professionnels	2 537,50 \$
	291	Dépôt	CHANTAL MOMTMINY	Inscription Congrès FQM	1 086,51 \$
	294	Dépôt	INFORMATIQUE ORFORD	Problème de serveur	652,46 \$
	295	Dépôt	RCGT	Travaux de vérification	68,99 \$
	299	Dépôt	ÉRIC HAMMAL	Inscription Congrès FQM	1 086,51 \$
	300	Dépôt	MARCHÉ PATRY	Brevage	57,35 \$
	301	Dépôt	HTCK	Essence	553,96 \$
	302	Dépôt	RIGDSC	Enfouissement, redevances et compost	1 870,12 \$
	305	Dépôt	JPL ÉLECTRIQUE	Génératrice et installation	8 330,81 \$
	307	Dépôt	HUOT	Tige et boîte de service	137,20 \$
	308	Dépôt	RESSOURCERIE FRONTIÈRES	Quotepart 3/4	2 509,33 \$
	309	Dépôt	SIGNO PLUS	Panneaux de signalisation	184,00 \$
	310	Dépôt	BUOPRO CITATION INC	Contrat photocopieur	541,20 \$
	311	Dépôt	GUY MASSICOTTE	Inscription Congrès FQM	1 086,51 \$
	312	Dépôt	BUREAU EN GROS	Papier et crayons	170,62 \$

313	Dépôt	ANDRÉ MARTEL	Repas atelier, Congrès et déplacement	1 385,78 \$
314	Dépôt	ANDRÉ MARTEL	Renflouer petite caisse	119,22 \$
315	Dépôt	JUSTIN DOYLE	Frais de déplacement	286,70 \$
317	Dépôt	BERNARD MAYRAND	Présence au CCU	65,00 \$
318	Dépôt	VIVACO	Table, asphalte, roue à mesurer, etc.	130,27 \$
321	Dépôt	CHRISTIAN DUMAS	Ménage hôtel de ville	120,00 \$
323	Dépôt	SER. EXTINCTEUR MOBILE	Inspection annuelle	207,41 \$
326	Dépôt	VINCENT DROUIN-LANDRY	Frais de déplacement	73,38 \$
327	Dépôt	VANESSA HOULE	Entretien centre communautaire	490,00 \$
329	Dépôt	N. JEANSON EXCAVATION	Travaux chemin Taylor et du Ruisseau	384 781,90 \$
331	Dépôt	PHILIPPE PHEN	Location équipement audio-visuel	160,00 \$
				476 866,30 \$

Adopté à l'unanimité.

11.3 Dépôt de l'état de fonctionnement au 30 juin 2023

Le directeur général dépose l'état de fonctionnement au 30 juin 2023.

12. DIVERS

12.1 Ajout

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une résidente demande ce qui motive les élus à donner seulement 750 \$ pour combler la surcharge reliée à l'inscription au hockey pour la ville de Coaticook. La mairesse explique que la très grande majorité des villes avoisinantes se limite à 100 \$ et que le conseil juge que le montant octroyé par Hatley est très généreux. Tout en comprenant la déception de la citoyenne et l'impact financier que cela représente pour sa famille, elle précise que la décision de la municipalité est la meilleure dans les circonstances. Elle invite la citoyenne à contacter la ville de Coaticook car c'est celle-ci qui détermine le taux de taxation pour les non-résidents. Elle rappelle aussi à la citoyenne que Hatley est dans la MRC de Memphrémagog et, qu'à ce titre, les arénas de Magog et de Stanstead sont aussi des options possibles pour la famille. Mme Daneau précise qu'elle va entrer en contact avec le maire de Coaticook afin de le sensibiliser et regarder avec lui les possibilités pour trouver une solution satisfaisante.

Un citoyen demande un suivi à sa demande pour modifier le barrage de North Hatley afin d'y ajouter un ballon d'évacuation et une porte d'évacuation. La mairesse mentionne avoir déposé le dossier au conseil de la Régie du Parc lors de la dernière assemblée et que le mandat va être donné à la nouvelle directrice afin qu'elle effectue les recherches de subvention pour analyser la problématique, proposer les solutions à retenir et en déterminer les impacts. Mme Daneau rappelle au citoyen qu'un tel dossier demande beaucoup de temps, d'argent et de ressources spécialisées et que, de ce fait, il ne faut pas se créer d'attente avant plusieurs mois, voire années. Le citoyen demande s'il peut assister aux assemblées mensuelles de la Régie. Mme Daneau précise que les assemblées sont généralement le 3^{ième} mercredi du mois, à l'hôtel de ville du Canton de Hatley. Le site web de la Régie peut aussi être consulté pour avoir les précisions au sujet des assemblées.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée par le conseiller Jean-Sébastien Bouffard, il est 19h30.

Hélène Daneau
Mairesse

André Martel
Directeur général/greffier-trésorier